



Le 5 août, 2010

Madame, Monsieur,

Au cours des dernières semaines, l'ACEP a fait connaître ses préoccupations face à la décision du gouvernement conservateur de mettre fin à l'obligation de compléter la version longue du recensement.

Nous sommes l'agent négociateur représentant plus de 2 000 employés de Statistique Canada, notamment les statisticiens et les économistes, ainsi que 10 000 employés professionnels de la fonction publique fédérale qui, dans l'exercice de leurs fonctions, dépendent souvent de l'intégrité des renseignements générés par le recensement canadien. Nous sommes grandement préoccupés par l'incidence que cette décision aura sur la capacité de nos membres de bien servir leur employeur ainsi que le public canadien.

Des centaines d'intervenants, organismes de charité, associations médicales, politiciens, groupes religieux et particuliers (y compris le directeur exécutif de l'ACEP dont les missives au ministre Clement sont annexées ci-après sous forme d'hyperliens) ont exprimé leur désaccord éclairé par rapport à la décision, et ont indiqué d'importantes préoccupations concernant les incidences de la décision sur la viabilité et la fiabilité des données du recensement canadien : sous-représentation des groupes minoritaires, des personnes handicapées, des groupes vivant dans des régions éloignées du pays; renseignements biaisés; renseignements insuffisants pour élaborer les programmes sociaux, les budgets régionaux ainsi que les profils géographiques et démographiques... la liste est presque sans fin.

Le gouvernement conservateur, en la personne de Tony Clement, n'a pas pour rôle de faire la micro-gestion des méthodes statistiques, à l'encontre de l'avis des experts dans le domaine, y compris de professionnels reconnus mondialement. J'aimerais avoir l'occasion de participer, avec vous, à un examen critique, exempt de partisanerie, des enjeux actuels.

Claude Poirier  
Président national  
Association canadienne des employés professionnels

[Lettre ouverte au ministre de l'Industrie Tony Clement – Partie 1 de 3](#)  
le 23 juillet 2010 - Questions de méthodologie telles la différence entre un recensement et un sondage

[Lettre ouverte au ministre de l'Industrie Tony Clement – Partie 2 de 3](#)  
le 26 juillet 2010 - Questions de vie privée, de sécurité et de devoir civique

[Lettre ouverte au ministre de l'Industrie Tony Clement – Partie 3 de 3](#)  
le 27 juillet 2010 - Questions d'honneur et l'intégrité